

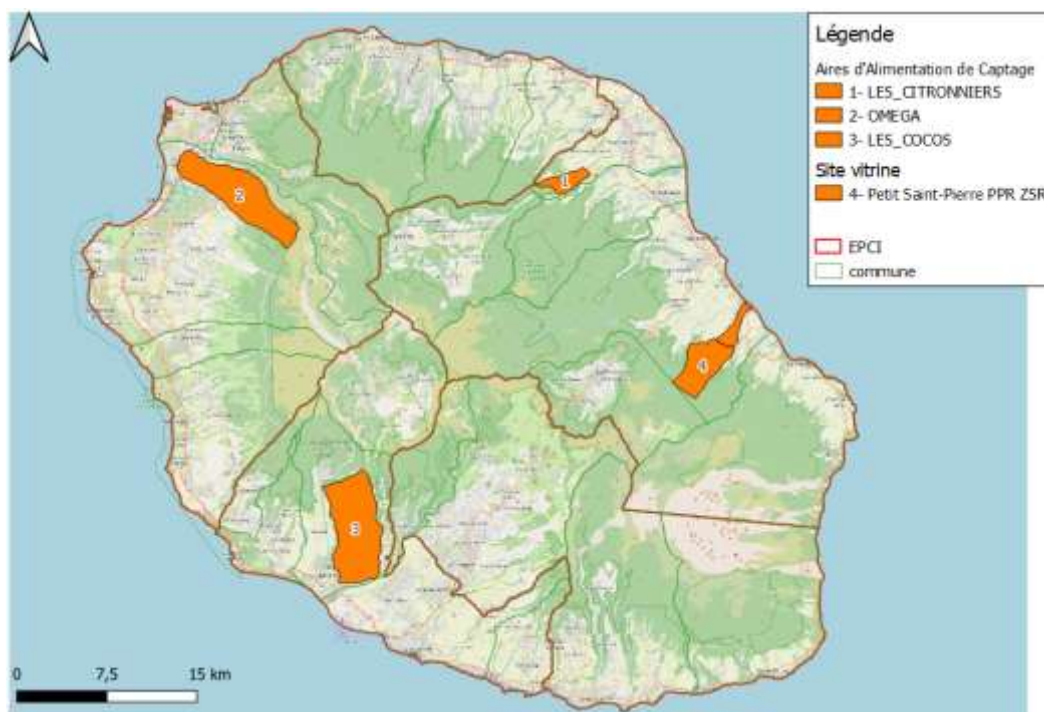
Stratégie Ecophyto 2030 : synthèse du plan d'action territorial de La Réunion

La stratégie Écophyto 2030, qui vise à réduire les risques et l'usage des produits phytopharmaceutiques, intègre dans son axe 5 une dimension territorialisée. Cette approche permet de répondre aux enjeux spécifiques de santé publique et d'environnement propres à chaque région. Dès 2024, La Réunion s'est portée volontaire comme trois régions françaises pour élaborer un plan d'actions territorial basé sur un diagnostic territorial partagé.

Une démarche co-construite en deux phases clés

1. Diagnostic territorial : La première étape a consisté en l'élaboration d'un diagnostic partagé, mené en collaboration avec les partenaires institutionnels, scientifiques, techniques et agricoles. Ce diagnostic, validé lors du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) du 11 décembre 2025, a permis d'identifier quatre territoires prioritaires répartis sur l'île.

Cartographie des 4 territoires retenus



2. Élaboration du plan d'actions dans une démarche de co-construction sur le premier semestre 2026. La version finalisée du plan a été présentée aux membres du groupe de travail le 30 juin 2026. La version ajustée, suite à cette dernière consultation, a été présentée lors du CROPSAV du 1er septembre 2026. Il a reçu un avis favorable à

l'unanimité. La validation du préfet de La Réunion, prévu ces prochains jours, marquera le lancement opérationnel de la stratégie Ecophyto 2030 à La Réunion.

Un plan structuré en deux volets complémentaires

Pour garantir une approche équilibrée et inclusive, le plan d'actions s'articule autour de deux volets :

Toute l'île



1. **Un volet régional** : Il regroupe des actions transversales déployées sur l'ensemble du département. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des efforts engagés depuis 2010 pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires à La Réunion.

4 territoires



2. **Un volet territorial** : Il détaille des actions ciblées pour les quatre territoires prioritaires, caractérisés par des enjeux forts en matière d'impacts sanitaires et environnementaux. L'objectif est de faire de ces territoires des modèles de référence, inspirants pour l'ensemble des acteurs de l'île, afin d'accélérer la transition vers des systèmes agricoles moins dépendants des intrants chimiques.

Le plan d'actions Ecophyto 2030 de La Réunion

- | | |
|--|--|
| <div>1</div> <div>Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des PPP</div> | <div>5</div> <div>Mettre en place une animation sur chaque territoire</div> |
| <div>2</div> <div>Conforter l'accompagnement des utilisateurs de PPP et de leur écosystème pour faire évoluer les systèmes de production</div> | <div>6</div> <div>Développer un service d'entretien mécanique des bordures de champ, chemins et fossés</div> |
| <div>3</div> <div>Promouvoir des actions respectueuses de la santé et de l'environnement</div> | <div>7</div> <div>Développement d'un dispositif d'aides incitatives à la transition</div> |
| <div>4</div> <div>Suivre la mise en œuvre des projets PARSADA</div> | <div>8</div> <div>Adopter une stratégie foncière adaptée à la protection de la ressource en eau</div> |

Un suivi rigoureux pour une adaptation continue

Une évaluation annuelle du plan permettra d'ajuster les actions, qu'elles soient régionales ou spécifiques à un ou plusieurs territoires prioritaires. Cette démarche vise à garantir l'efficacité et la pertinence des mesures mises en œuvre.